

Charte de protection des données des locataires, demandeurs ou acquéreurs de logement et des visiteurs du site internet H2P

VERSION 1.0

2021

Table des matières

1. Propos introductifs	3
1.1 Définitions	3
2. La charte en bref	4
2.1 Pourquoi Habitations Haute Provence traite vos données ?	4
2.2 Quelles données personnelles traitons-nous ?	4
2.3 Quels sont vos droits ?	4
2.4 A qui pouvons-nous communiquer vos données personnelles ?	5
2.5 Combien de temps conservons-nous vos données personnelles ?	5
3. Charte de protection des données personnelles	6
3.1 De quelle manière vos données à caractère personnel en tant que locataire et demandeur sont-elles traitées ?	6
3.2 De quelle manière vos données à caractère personnel en tant que visiteur sont-elles traitées ?	9
3.3 De quelle manière vos données à caractère personnel en tant que prospect et acquéreur d'un logement sont-elles traitées ?	10
3.4 Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel ?	11
3.5 Quels sont les droits et comment les exercer ?	13
3.5.1 Le droit d'accès et de rectification de vos données personnelles	13
3.5.2 Le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles	13
3.5.3 Le droit à la portabilité de vos données personnelles	13
3.5.4 Le droit à la limitation du traitement de vos données personnelles	14
3.5.5 Le droit à l'effacement de vos données personnelles	14
3.5.6 Contacter notre DPO	14
3.6 Vos données sont-elles transférées en dehors de l'Union Européenne ?	15
3.7 Quelles mesures de sécurité mettons-nous en œuvre pour protéger vos données ?	15
3.8 Modification et accessibilité de la charte de la présente charte.	15

1. Propos introductifs

Dans le cadre de son activité Habitations Haute-Provence est amené à collecter et traiter des données à caractère personnel sur les demandeurs de logements, ses locataires et les visiteurs du site internet.

A travers ce document Habitations Haute-Provence renouvelle son engagement à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel qu'il traite.

La présente charte énonce les grands principes et principales lignes directrices d'Habitations Haute-Provence en matière de protection des données à caractère personnel sans que ces derniers ne s'y limitent. En effet nous pouvons être amenés à vous informer de façon plus précise ou spécifique lors de la collecte effective de données pour un traitement en particulier (par exemple par le biais de mentions sous les formulaires de nos sites internet).

L'objectif de cette Charte est également d'informer en toute transparence les personnes de la manière dont leurs données sont traitées par Habitations Haute-Provence.

Afin que notre charte soit la plus accessible et lisible, Habitations Haute-Provence vous offre la possibilité d'en lire une version condensée « *La charte en bref* ».

1.1 Définitions

Avant de vous expliquer de quelle façon Habitations Haute-Provence traite vos données à caractère personnel, définissons les termes essentiels dégagés par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) : Réglementation applicable aux organismes privés et publics traitant des données à caractère personnel.

Loi Informatique et Libertés (LIL) : Loi nationale applicable aux organismes privés et publics traitant des données à caractère personnel.

Données à caractère personnel : Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (dénommée « personne concernée »). Pour exemple, peuvent être des données à caractère personnel :

- Les noms, les prénoms
- Adresses postales des logements
- Adresses mails des locataires
- Etc.

Délégué à la protection des données (DPD/DPO) : Personne chargée d'assurer la protection des données à caractère personnel au sein d'Habitations Haute-Provence. Vous pouvez, si besoin est, la contacter : dpo@h2p-esh.eu.

Responsable de traitement : Sauf désignation expresse par les dispositions législatives ou réglementaires relatives à ce traitement, il s'agit de la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement.

Sous-traitant : Il s'agit de la personne physique ou morale, autorité publique, service ou autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable de traitements.

2. La charte en bref

S'il vous manque du temps pour prendre connaissance de notre charte complète, pas de panique, vous trouverez un condensé de cette dernière ci-dessous.

2.1 Pourquoi Habitations Haute Provence traite vos données ?

Dans le cadre de ses missions de bailleur social, Habitations Haute-Provence est amené à collecter des données personnelles par le biais de ses différentes relations avec ses demandeurs, locataires, acquéreurs, ou encore visiteurs de son site internet et de ses applications.

Habitations Haute-Provence en tant que responsable de traitement est amené à traiter des données aussi bien dans le cadre de la gestion des demandeurs (enregistrement et instructions des demandes de logements sociaux...) que pour répondre aux obligations de gestion des dossiers des locataires, des acquéreurs de logement, ainsi que des contentieux.

Lors de votre navigation sur notre site internet et nos applications, vos données sont collectées. Elles sont principalement traitées dans le but de gérer les demandes adressées via les formulaires de contact, ou encore pour établir des statistiques de fréquentation.

Que vous soyez demandeur, locataire, acquéreur ou bien visiteur du site internet, vos données personnelles seront traitées par Habitations Haute-Provence pour diverses raisons.

Ce peut être pour gérer les attributions aux logement sociaux à la suite d'une demande, conclure un contrat de location ou bien vous accompagner durant tout votre parcours locatif tant pour des besoins administratifs que techniques, ou acquérir un logement.

2.2 Quelles données personnelles traitons-nous ?

Dès lors, selon le but poursuivi nous pouvons être amenés à collecter les informations suivantes :

- Données d'identification
- Données sur la situation familiale et vie personnelle
- Données relatives aux difficultés sociales rencontrées
- Données sur la vie professionnelle
- Données économiques et financières
- Données sensibles.

2.3 Quels sont vos droits ?

Vous avez le droit de rectifier, corriger vos données, de les supprimer, d'en demander une copie. Vous pouvez demander d'arrêter ou de restreindre le traitement. Vous pouvez demander que celles-ci soient envoyées à un autre organisme. Vous pouvez également retirer votre consentement à tout moment si vous l'aviez donné pour la réalisation d'un traitement.

Pour exercer ces droits, vous devez vous adresser à notre délégué à la protection des données par mail à l'adresse dpo@h2p-esh.eu ou par courrier à l'attention du délégué à la protection des données (DPO) - 2 Rue Docteur Simon Piétri, 04000 Digne-les-Bains.

2.4 A qui pouvons-nous communiquer vos données personnelles ?

Nous pouvons, si besoin est, communiquer vos données personnelles :

- Au personnel habilité d'Habitations Haute-Provence dans le cadre de l'exercice de ses fonctions
- Aux partenaires sociaux pouvant participer à la gestion des demandeurs et locataires
- Aux prestataires dans la limite de l'exécution de leur mission (par exemple pour de la maintenance technique au sein de vos logements)
- Aux organismes et autorités légalement autorisés à connaître vos informations (CAF, ANCOLS, Administration fiscale, etc.)

2.5 Combien de temps conservons-nous vos données personnelles ?

Nous conservons vos données uniquement le temps qu'il nous faudra pour accomplir le but poursuivi. Pour cela, nous tenons compte également des délais légaux applicables ainsi que des recommandations de la CNIL.

Les documents locataires tels que les avis d'imposition, carte d'identité, dossier locataire sont conservés 5 ans.

Les documents concernant le traitement des besoins techniques des locataires ainsi que les états des lieux sont conservés pendant la durée de vie du bail plus 5 années supplémentaires.

Pour en savoir plus sur les durées de conservation, vous pouvez consulter la version plus complète de la charte de protection des données.



H2P - Charte de
protection des données

Les éléments exposés ci-dessus constituent un condensé de notre charte de confidentialité, si vous souhaitez en savoir davantage sur la manière dont Habitations Haute-Provence traite vos données à caractère personnel, nous vous invitons à poursuivre votre lecture.

3. Charte de protection des données personnelles

3.1 De quelle manière vos données à caractère personnel en tant que locataire et demandeur sont-elles traitées ?

Pour quelles finalités ?	Quelles données à caractère personnel collectons-nous ?	Qui peut avoir accès à vos données ?	Sur quel fondement juridique se base le traitement ?
<ul style="list-style-type: none"> • Attribution du logement social (Enregistrements, instructions des demandes, prise en compte des décisions de la commission...) • Réalisation d'enquêtes obligatoires (Ex : SLS/OPS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Données d'identification détaillées (nom, prénom, date de naissance, nationalité, adresse postale, téléphone, adresse e-mail, numéro unique d'enregistrement, etc.) • Situation familiale et vie personnelle : (statut marital, nombre d'enfant et membre du foyer à charge, situation locative, etc.) • Vie professionnelle (emploi actuel, type de contrat, employeur, formation, scolarité, etc.) • Données économiques et financières (revenus dont montant et type d'aide perçue, présence d'un plan de surendettement/apurement ou procédure de rétablissement personnel etc.) • Données sensibles (informations relatives au handicap) • NIR (uniquement dans le cadre de l'enregistrement des demandes de logement) 	<ul style="list-style-type: none"> • Personnel habilité d'Habitations Haute Provence dans le cadre de l'exercice de ses fonctions (service gestion locative, gestion des impayés, secrétariat, etc.) • Partenaires sociaux pouvant participer à la gestion des demandeurs et locataires (CAF, CCAS, commission d'attribution des logements, commission DALO, Fond de solidarité pour le logement etc.) • Sous-traitants/ Prestataires d'Habitations Haute Provence dans la limite de l'exécution de leur mission (prestataire en charge de la fourniture et maintenance du logiciel métier de gestion locative, prestataire en charge de la réalisation des enquêtes, etc.) • Organisme ou autorité légalement autorisé à connaître vos informations (CAF, ANCOLS, Administration fiscale, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Traitements nécessaires au respect d'obligations légales.

Pour quelles finalités ?	Quelles données à caractère personnel collectons-nous ?	Qui peut avoir accès à vos données ?	Sur quel fondement juridique se base le traitement ?
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion et suivi des baux (suivi de l'exécution du bail, du quittancement, gestion des loyers et charges, interventions de maintenance dans le logement/ la résidence,...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Données d'identification détaillées (nom, prénom, date de naissance, nationalité, adresse postale, téléphone, adresse e-mail, numéro unique d'enregistrement, etc.) • Situation familiale et vie personnelle : (statut marital, nombre d'enfant et membre du foyer à charge, situation locative, etc.) • Vie professionnelle (emploi actuel, type de contrat, employeur, formation, scolarité, etc.) • Données économiques et financières (revenus dont montant et type d'aide perçue, présence d'un plan de surendettement/apurement ou procédure de rétablissement personnel etc.) • Données sensibles (informations relatives au handicap) 	<ul style="list-style-type: none"> • Personnel habilité d'Habitations Haute Provence dans le cadre de l'exercice de ses fonctions (service gestion locative et '+' de proximité et patrimoine, gestion des impayés, secrétariat, etc.) • Partenaires sociaux pouvant participer à la gestion des demandeurs et locataires (CAF, CCAS, commission d'attribution des logements, commission DALO, Fond de solidarité pour le logement etc.) • Sous-traitants/ Prestataires d'Habitations Haute Provence dans la limite de l'exécution de leur mission (prestataire en charge de la fourniture et maintenance du logiciel métier de gestion locative, prestataire en charge de la réalisation de travaux, etc.) • Organisme ou autorité légalement autorisé à connaître vos informations (CAF, ANCOLS, Administration fiscale, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Traitements nécessaires au respect d'obligations légales

Pour quelles finalités ?	Quelles données à caractère personnel collectons-nous ?	Qui peut avoir accès à vos données ?	Sur quel fondement juridique se base le traitement ?
<ul style="list-style-type: none"> • Enquête de satisfaction • Réalisation de statistiques • Enregistrement et suivi des enquêtes téléphoniques à des fins d'amélioration de la qualité • Échanges d'informations avec les locataires et demandeurs • Vidéosurveillance pour assurer la sécurité des biens et personnes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Données d'identification (nom, prénom, adresse, e-mail, etc.) • Situation familiale et vie personnelle : (statut marital, nombre d'enfants et membres du foyer à charge, situation locative, etc.) • Vie professionnelle (emploi actuel, type de contrat, employeur, formation, scolarité, etc.) • Enregistrement vidéo 	<ul style="list-style-type: none"> • Personnel habilité d'Habitations Haute-Provence dans le cadre de l'exercice de ses fonctions (services locative et de proximité et patrimoine, gestion des impayés, secrétariat, etc.) • Sous-traitants/Prestataires d'Habitations Haute-Provence dans la limite de l'exécution de leur mission (prestataires en charge de la fourniture et maintenance du logiciel métier de gestion locative, prestataires en charge de la réalisation de travaux suite aux enquêtes, prestataire en charge de l'hébergement des conversations téléphoniques, prestataire en charge des enregistrement des images de vidéos surveillance, prestataire en charge de l'astreinte téléphonique) 	<ul style="list-style-type: none"> • Traitements nécessaires à la poursuite des intérêts légitimes
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement et suivi social des locataires et demandeurs en difficulté 	<ul style="list-style-type: none"> • Données d'identification (nom, prénom, adresse postal, téléphone, adresse, e-mail, etc.) • Informations relatives aux difficultés sociales rencontrées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Personnel habilité d'Habitations Haute-Provence dans le cadre de l'exercice de ses fonctions (services gestion locatives, gestion des impayés, secrétariat, etc.) • Partenariats sociaux pouvant participer à la gestion des demandeurs et locataires (CAF, CCAS, commission d'attribution des logements, commission DALO, Fond de solidarité pour le logement etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement fondé sur l'intérêt légitime des personnes concernées

3.2 De quelle manière vos données à caractère personnel en tant que visiteur du site internet H2P sont-elles traitées ?

Pour quelles finalités ?	Quelles données à caractère personnel collectons-nous ?	Qui peut avoir accès à vos données ?	Sur quel fondement juridique se base le traitement ?
<ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation, analyse et développement de l'efficacité du contenu de notre site et de nos applications 	<ul style="list-style-type: none"> • Données de connexion (Adresses IP, journaux d'événements...) • Données relatives aux mesures d'audience (statistiques sur les pages vues, le temps passé sur une page, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Personnel habilité d'Habitations Haute-Provence dans le cadre de l'exercice de ses fonctions 	<ul style="list-style-type: none"> • Traitements nécessaires à la poursuite des intérêts légitimes.

3.3 De quelle manière vos données à caractère personnel en tant que potentiel acquéreur d'un logement sont-elles traitées ?

Pour quelles finalités ?	Quelles données à caractère personnel collectons-nous ?	Qui peut avoir accès à vos données ?	Sur quel fondement juridique se base le traitement ?
<ul style="list-style-type: none"> • Prospection des demandeurs de logement en accession à la propriété 	<ul style="list-style-type: none"> • Données d'identification détaillées (nom, prénom, date de naissance, nationalité, adresse postale, téléphone, adresse e-mail, numéro unique d'enregistrement, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Personnel habilité Habitations Haute-Provence dans le cadre de l'exercice de ses fonctions • Sous-traitants/ Prestataires d'Habitations Haute-Provence dont mandataires chargés de la protection 	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement basé sur le consentement pour les demandeurs non-locataires d'Habitations Haute-Provence • Traitement nécessaire au respect d'obligations légales pour les demandeurs locataires d'Habitations Haute-Provence
<ul style="list-style-type: none"> • Enregistrement et instruction des demandes • Gestion administrative des opérations d'accession • Réalisation des prêts à l'accession à la propriété et gestion des comptes associés • Suivi et réalisation des travaux dans le cadre de la vente 	<ul style="list-style-type: none"> • Données d'identification détaillées (nom, prénom, date de naissance, nationalité, adresse postale, téléphone, adresse e-mail, numéro unique d'enregistrement, etc.) • Situation familiale et vie personnelle (statut marital, situation locative, etc.) • Vie professionnelle (emploi actuel, type de contrat, employeur, etc.) • Données économiques et financières (montant, durée et échéance des crédits en cours; avis d'imposition ou autre document prévu par la réglementation attestant des ressources; assurances) 	<ul style="list-style-type: none"> • Personnel habilité d'Habitations Haute-Provence dans le cadre de l'exercice de ses fonctions • Sous-traitants / Prestataires d'Habitations Haute-Provence • Organisme légalement autorisé à obtenir la communication des données • Notaires • Compagnies d'assurance • Services instructeurs des dossiers d'agrément dans le cadre de procédures d'accession via un prêt social location-accession (PSLA) • Personne morale avec laquelle le vendeur a signé une convention pour assurer la sécurisation de l'accession à la propriété ; Partenaires financiers chargés de l'élaboration des plans de financement 	<ul style="list-style-type: none"> • Traitements nécessaires à l'exécution d'un contrat pour les demandeurs non-locataires d'Habitations Haute-Provence • Traitement nécessaire au respect d'une obligation légale pour les demandeurs locataires d'Habitations Haute-Provence

3.4 Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel ?

Documents	Durée de conservation
<ul style="list-style-type: none"> Traitement des besoins techniques des locataires (dont adaptation du handicap) Etat des lieux Dossier locataire 	Durée de vie du bail + archivage pendant 5 ans
<ul style="list-style-type: none"> Enregistrements vidéo 	Les images ne sont pas conservées plus d'1 mois à compter de leur enregistrement
<ul style="list-style-type: none"> Gestion des dispositifs de contrôle d'accès des locataires 	<p>Les éléments d'identification ne doivent pas être conservés au-delà du temps pendant lequel la personne est habilitée à pénétrer dans les locaux concernés</p> <p>Ils peuvent être conservés tant que la personne concernée bénéficie d'un droit d'accès</p> <p>L'historique de déplacement des locataires n'est pas conservé</p>
<ul style="list-style-type: none"> Dossier de demande de logement 	Suppression en cas d'attribution, radiation ou non renouvellement de la demande de logement puis archivage du dossier pendant 5 ans
<ul style="list-style-type: none"> Dossiers CAL / Enquêtes OPS/SLS 	5 ans
<ul style="list-style-type: none"> Avis d'imposition, carte d'identité 	5 ans après l'attribution du logement
<ul style="list-style-type: none"> Ensemble des éléments constituant des pièces comptables (charges, quittancement) 	10 ans
<ul style="list-style-type: none"> Données de connexions extranet locataire 	13 mois
<ul style="list-style-type: none"> Attestation d'assurance 	5 ans après le départ du locataire

Documents	Durée de conservation
<ul style="list-style-type: none"> • Précontentieux lié aux troubles de voisinage 	2 ans à compter de la dernière réclamation reçue pour les éléments du dossier Durée de vie du bail + archivage pendant 5 ans pour la notification dans le dossier locataire du trouble du voisinage
<ul style="list-style-type: none"> • Contentieux pour impayés 	Suppression à compter de la prescription de l'action en exécution d'une décision de justice passée en force de chose jugée, ou dans un délai de 3 ans à compter du recouvrement des sommes dues et 5 ans maximum
<ul style="list-style-type: none"> • Suivi social 	Suppression à compter de la fin du suivi ou conservation pendant 5 ans après obtention du consentement de la personne concernée
<ul style="list-style-type: none"> • Données relatives aux demandes d'exercice de droit 	1 an à compter de la réception des demandes + archivage pendant 5 ans à des fins de preuve
<ul style="list-style-type: none"> • Données de connexion (adresses IP, journaux d'événements...) 	1 an
<ul style="list-style-type: none"> • Données relatives aux mesures d'audience 	Suppression des cookies dans un délai maximum autorisé 13 mois et suppression des données générées par les cookies dans un délai maximum autorisé de 25 mois
<ul style="list-style-type: none"> • Dossier des demandeurs d'accession à la propriété 	Suppression des données à compter du classement sans suite de la demande ou à compter du paiement complet du logement ou le cas échéant à l'issue de la période de sécurisation de la transaction

3.5 Quels sont les droits et comment les exercer ?

Comme énoncé précédemment, lorsque vos données font l'objet d'un traitement vous disposez de droit sur ces dernières.

3.5.1 Le droit d'accès et de rectification de vos données personnelles

Vous avez le droit de demander à Habitations Haute-Provence s'il traite vos données et de vous transmettre les informations vous concernant.

A ce titre, vous pouvez :

- Accéder à l'ensemble des données vous concernant
- Connaître l'origine des données vous concernant ainsi que les destinataires de celles-ci
- Accéder aux données sur lesquelles Habitations Haute-Provence s'est fondé pour prendre une décision vous concernant
- Obtenir une copie de vos données

Enfin, vous disposez du droit de rectifier vos données lorsque celles-ci sont incomplètes ou inexactes. Par exemple si votre situation familiale a changé, vous pouvez demander la correction de vos informations personnelles.

3.5.2 Le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles

Ce droit vous permet de vous opposer à ce que vos données soient utilisées par Habitations Haute-Provence. Pour ce faire, vous devez mettre en avant des raisons tenant à votre situation particulière.

Vous avez le droit de vous opposer à l'utilisation de vos données personnelles si celles-ci sont traitées sur la base de l'intérêt légitime d'Habitations Haute-Provence. Il vous sera donc possible de vous opposer au traitement à tout moment.

3.5.3 Le droit à la portabilité de vos données personnelles

Si vous avez donné votre consentement pour le traitement de vos données ou si le traitement de vos données est nécessaire à l'exécution d'un contrat conclu avec Habitations Haute-Provence, vous avez le droit à la portabilité de vos données.

Ce droit vous permet :

- De récupérer vos données personnelles traitées et de les stocker sur un appareil ou un cloud privé par exemple. Ce droit vous permet de gérer plus facilement et par vous-même vos données personnelles.
- De transférer vos données personnelles à un autre organisme.

Toutefois, ce droit ne concerne que les données gérées de manière automatisée (les fichiers papiers ne sont pas concernés) et les données fournies par vous-même.

3.5.4 Le droit à la limitation du traitement de vos données personnelles

Ce droit vous permet de geler temporairement l'utilisation de vos données. Il peut être exercé en parallèle d'une autre demande de droit comme le droit d'opposition ou rectification par exemple. Cela vous permet de « mettre en pause » l'utilisation de vos données pendant l'étude de votre demande d'exercice de droit.

Dès lors, une fois le traitement de vos données mis en pause, celles-ci ne pourront être utilisées que dans les cas suivants :

- Vous avez donné votre accord
- Pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice,
- Pour la protection des droits d'une autre personne physique ou morale
- Pour des motifs importants d'intérêt public de l'Union ou d'un Etat membre.

3.5.5 Le droit à l'effacement de vos données personnelles

Ce droit vous permet tout simplement d'obtenir la suppression de vos données personnelles.

Vous pouvez demander l'effacement de vos données si :

- Vos données sont utilisées à des fins de prospection
- Les données ne sont pas ou plus nécessaires au regard des objectifs pour lesquelles elles ont été initialement collectées
- Vous retirez votre consentement à l'utilisation de vos données
- Vos données font l'objet d'un traitement illicite
- Vos données ont été collectées lorsque vous étiez mineurs dans le cadre de la société de l'information
- Vos données doivent être effacées pour respecter une obligation légale
- Vous vous êtes opposé au traitement de vos données et Habitations Haute-Provence n'a pas de motif impérieux de ne pas donner suite à votre demande.

Dans certains cas, Habitations Haute-Provence ne pourra pas faire droit à votre demande en particulier si la société est dans l'obligation légale de conserver vos données ou encore si vos données sont nécessaires pour la constatation, de l'exercice ou de la défense de droits en justice (Ex : données utilisées dans le cadre de la gestion d'un contentieux).

3.5.6 Contacter notre DPO

Pour exercer vos droits ou tout autre question relative au traitement de vos données vous pouvez contacter notre DPO par courrier à l'adresse : 2 Rue Docteur Simon Piétri, 04000 Digne-les-Bains ou par mail dpo@h2p-esh.eu.

Toutefois, il est précisé que quel que soit le mode d'exercice de droit choisi, chacune de vos demandes doit être accompagnée d'éléments permettant de justifier votre identité.

Une fois votre demande reçue, sachez que nous disposons d'un délai d'un mois pour vous répondre. Ce délai pourra être suspendu si votre demande nécessite des éléments complémentaires.

3.6 Vos données sont-elles transférées en dehors de l'Union Européenne ?

Vos données ne font l'objet d'aucun transfert en dehors de l'Union Européenne.

Dans l'hypothèse où Habitations Haute-Provence aurait recours à des sous-traitants situés en dehors de l'Union Européenne, nous nous engageons à s'assurer que les sous-traitants présentent des mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du présent règlement et garantisse la protection des droits de la personne concernée.

3.7 Quelles mesures de sécurité mettons-nous en œuvre pour protéger vos données ?

Nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires à la protection et à la sécurité de vos données, et conformes aux règles de l'art.

Nous nous engageons notamment à assurer :

- La confidentialité de vos données en empêchant l'accès à des tiers non autorisés mais également la confidentialité interne, de sorte que seuls les services ayant besoin de vos données y ont accès,
- L'intégrité des données que nous traitons en empêchant leur modification en dehors du cadre prévu lors de leur collecte, ou leur destruction ou altération par erreur ou malveillance,
- La disponibilité des données, leur conservation et la disponibilité des systèmes d'information,
- La traçabilité des opérations, à savoir notamment la possibilité de les garder une trace de manière exploitable afin de pouvoir rétablir la situation ou trouver l'origine d'un incident,
- La sauvegarde des données de manière à permettre leur restauration au plus tôt en cas d'anomalie ;
- La continuité des prestations même en cas d'incident dans nos locaux.

Nos systèmes d'informations et postes de travail sont sécurisés et chiffrés sauf incompatibilité technique. Nous avons déployé des logiciels de gestion, stockage et échange de données sécurisés et basés en Europe. Enfin notre personnel est régulièrement sensibilisé à la sécurité informatique.

3.8 Modification et accessibilité de la présente charte.

La présente charte est la seule opposable jusqu'à ce qu'une nouvelle version la remplace.

Elle est susceptible d'évolution, Habitations Haute-Provence se réserve le droit de la mettre à jour ou de la modifier à tout moment et sans préavis.

Il vous est donc conseillé de la consulter régulièrement sur notre site internet. Si vous continuez à utiliser nos services après modification de la présente charte, cela constitue acceptation de votre part desdits changements.

De plus, cette charte peut-être également consultable sur demande auprès d'Habitations Haute-Provence. Elle vous sera transmise par mail, à défaut par courrier.